

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 septembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 80

Pouvoirs : 5

Membres votants : 85

Date de la convocation : 18/09/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi 24 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame FERAUD Sara, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur Georges Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danièle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur THOUIN Michel.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LEMERCIER Sébastien pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume.

Délibération n° 146/2020 : Demande de subvention auprès l'Agence Nationale du Sport « Aisance Aquatique 4-6 ans »

L'agence nationale du Sport (ANS) propose des financements dans le cadre du dispositif « Aisance Aquatique » aux collectivités qui accompagnent des projets qui permettent à tous les enfants, de 4 à 6 ans, d'être égaux dans la découverte, l'acquisition de compétences aquatiques et ainsi les prévenir du risque de noyade.

Selon Santé Publique France, dans son bulletin national Surveillance épidémiologique des passages aux urgences pour noyade pendant l'été 2020 (Point au 2 septembre 2020) :

Pour la période allant du 1er juin au 1er septembre 2020, 12 % de passages aux urgences en moins pour noyade par rapport aux années 2018 et 2019 sur la même période

Les enfants âgés de moins de 6 ans sont les plus concernés, soit 43 % des passages aux urgences pour noyades en France.

Tableau 1 / Nombre et répartition des passages aux urgences pour cause de noyade du 01/06 au 01/09 en France entière pour tous âges et par classes d'âge pour les années 2018, 2019 et 2020

	2018 N (%)	2019 N (%)	2020 N (%)
0-5 ans	503 (44)	464 (44)	417 (43)
6-12 ans	149 (13)	132 (13)	119 (12)
13-19 ans	97 (8)	94 (9)	100 (10)
20-24 ans	35 (3)	29 (3)	38 (4)
25-44 ans	101 (9)	82 (8)	75 (8)
45-64 ans	110 (10)	92 (9)	91 (10)
65 ans et plus	147 (13)	147 (14)	121 (13)
Total	1142	1040	961

Source : Organisation de la surveillance coordonnée des urgences (OSCOUR®), Santé publique France

L'objectif du projet est la découverte et la familiarisation de l'enfant dans le milieu aquatique. L'enfant va acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité et en autonomie.

A raison de 8 séances sur la période du 26 avril au 7 mai 2021, un groupe de 18 enfants sera encadré par trois Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de la piscine Intercommunale à Bernay pour une séance de 1 heure d'aisance aquatique.

Pour répondre aux attentes des prérogatives de l'ANS, une pédagogie massée (8 séances rapprochées) est mise en place pour favoriser l'apprentissage des jeunes enfants.

Une sensibilisation aux règles d'hygiène et aux propriétés de l'eau font partie des attentes du projet afin d'apporter une expérience positive au milieu aquatique.

Cette aisance dans l'eau chez les plus jeunes permettra une mise en situation pédagogique dans le milieu scolaire et sportif, maîtrisée et une évolution significative dans les compétences attendues ainsi qu'une maîtrise et une estime de soi chez les enfants.

Pour la concrétisation d'une telle expérience,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la délibération 228-2018 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 portant sur l'intérêt communautaire de la piscine située à Bernay ;

Vu le montant du projet qui est de 4 566 € pour 8 séances pour 18 enfants ;

Vu la possibilité de bénéficier d'une subvention, par l'ANS, d'un montant de 3 500€ ;

Sur proposition du bureau communautaire du 17 septembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **VALIDE** la demande de mise en place du projet d'accueil des enfants de 4-6 ans du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ANS au titre de « l'Aisance Aquatique »,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
80	5	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200924-146_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020